

Recommandations de l'Association des musées canadiens concernant le budget fédéral de 2016

À PROPOS DE NOUS

Fondée en 1947 en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, l'Association des musées canadiens (AMC) se consacre à l'avancement et à l'appréciation des musées canadiens dans leur rôle d'institutions publiques sans but lucratif. Nous comptons près de 2 000 membres, répartis dans l'ensemble du Canada.

L'AMC offre des occasions de perfectionnement professionnel au personnel et aux bénévoles des musées, des services de base, des subventions et contributions pour nos musées ainsi que des possibilités d'emploi pour les jeunes. Nous consultons régulièrement nos membres, et nous pouvons affirmer avec assurance qu'ils appuient les recommandations que nous voulons vous soumettre.

Un certain nombre de provinces et territoires sont de plus en plus conscients que le patrimoine joue un rôle d'importance dans le développement économique régional. Les musées et les galeries constituent des attraits populaires pour les touristes et apportent une contribution estimative de 17 milliards de dollars à l'économie canadienne. Selon nous, il est temps que le gouvernement accorde une attention d'une portée similaire aux retombées économiques de nos institutions patrimoniales.

Les musées remplissent aussi un rôle important pour ce qui est de définir l'identité canadienne, d'encourager la participation citoyenne, d'éduquer nos jeunes et d'offrir des emplois, notamment aux jeunes Canadiens. Chaque année, les musées du Canada accueillent plus de 60 millions de visiteurs et font travailler plus de 100 000 bénévoles. Ils sont extrêmement populaires chez les Canadiens et sont perçus comme des lieux très respectés, des lieux de confiance où l'on peut apprendre sur son pays et sur les autres cultures du monde.

Nous sommes très favorables à l'idée de faire bon accueil aux réfugiés au Canada, et nous désirons mettre les musées de l'avant en tant que centres d'éducation, d'orientation et de soutien pour ces personnes qui, nous l'espérons, s'établiront ici en permanence et acquerront la citoyenneté. Il y a quelques années, nous avons conçu à l'intention des nouveaux citoyens le Laissez-passer culturel, qui permet d'accéder gratuitement aux musées. Aujourd'hui géré par l'Institut pour la citoyenneté canadienne, le Laissez-passer s'est révélé très efficace comme moyen de souhaiter la bienvenue aux nouveaux citoyens au moment de leur cérémonie de citoyenneté. En fait, bon nombre de ces cérémonies se tiennent maintenant dans des musées de partout au Canada.

Notre organisation et nos membres ont à cœur d'agir pour remanier la politique culturelle autochtone en réponse aux recommandations issues du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation. Pour ce faire, nous avons un plan, mais nous aurons besoin d'aide pour le mettre en œuvre en étroite concertation avec nos principaux partenaires autochtones.

Enfin, l'AMC fait partie des quelques organismes qui ont obtenu l'approbation d'un Projet vedette en vertu du Fonds Canada 150. Notre projet **ENFANTS DU CANADA** permettra de joindre directement plus de trois millions de Canadiens en leur offrant un accès à notre patrimoine national et interaction avec celui-ci, ce à quoi s'ajoutera une campagne nationale de communications et de promotion. Il nous fera plaisir d'expliquer ce projet lors de l'audience.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Association des musées canadiens désire vous soumettre les recommandations suivantes concernant le budget de 2016-2017. Nous vous demandons respectueusement d'examiner attentivement ces recommandations, dont bon nombre sont des recommandations de longue date :

1. Créer des emplois pour les jeunes Canadiens

Le chômage chez les jeunes reste un très grave problème qui risque de grever l'avenir de notre économie et de notre nation. Nous nous sommes réjouis de constater que le premier ministre a inclus la priorité suivante dans la lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien : « Accroître le financement accordé au programme Jeunesse Canada au travail pour aider à préparer la prochaine génération de Canadiens qui travaille dans le secteur du patrimoine. »

Ce programme, qui offre aux jeunes des occasions de s'orienter vers un bon choix de carrière, constitue un investissement à long terme dans la jeunesse, dans son éducation et dans notre avenir collectif. Géré par l'AMC au nom du ministère du Patrimoine canadien, ce programme a connu un remarquable succès, quel que soit l'angle sous lequel on l'évalue. Toutefois, il est largement sursollicité; chaque année, nous devons rejeter près de 90 % de toutes les demandes de stage et près de 50 % des demandes de financement pour un emploi d'été soumises par les musées.

Nous demandons une hausse <u>immédiate</u> de 5 millions de dollars par année du budget de ce programme favorisant la participation des jeunes dans les musées et les galeries, en conformité avec l'engagement pris par le nouveau gouvernement dans la foulée de la campagne électorale.

2. Examen et élargissement du Programme d'aide aux musées

Le Programme d'aide aux musées (PAM) a été créé en 1972, avec un budget annuel total de 7 millions de dollars pour l'octroi de subventions servant à financer des projets dans des musées non fédéraux. Il s'agit d'un programme précieux, qui appuie les expositions, le travail de conservation et de préservation, les programmes d'éducation ainsi que la formation du personnel dans les musées. En tenant compte de l'inflation, l'investissement original de 1972 équivaudrait aujourd'hui à 38 millions de dollars. Le montant alloué actuellement au PAM est de seulement 6,5 millions de dollars par année (en dollars non indexés). Par ailleurs, il est important de savoir qu'en 1972, on comptait environ 500 musées au Canada, tandis qu'on en trouve plus de 2 600 aujourd'hui. De toute évidence, la grande majorité de ceux-ci ne bénéficient d'aucune aide fédérale. C'est là un autre signe de l'érosion du programme.

Les nombreuses compressions qu'a subies le programme sont inadmissibles. La population canadienne est fortement favorable aux musées, mais le gouvernement fédéral a pour ainsi dire ignoré ces

institutions sans but lucratif pendant beaucoup trop longtemps. Certains de nos membres ont l'impression que le gouvernement précédent a réaffecté les fonds du programme au profit de priorités différentes comme les célébrations concernant la Guerre de 1812, En route vers 2017, un programme national en histoire, etc.

De plus, il convient de souligner que le PAM inclut une composante spéciale axée sur le soutien au patrimoine culturel autochtone. Deux des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation (recommandations 67 et 68) font ressortir encore davantage le besoin d'agir sans tarder pour rebâtir ce précieux programme.

Nous demandons au comité et au gouvernement fédéral de finalement passer à l'action et de commencer à restaurer le financement du PAM, en l'augmentant à tout le moins d'une portion de l'écart inflationniste observé entre 1972 et aujourd'hui.

3. Soutien à l'activité culturelle internationale

Au cours des 10 dernières années, la présence culturelle canadienne à l'étranger s'est considérablement affaiblie. À une certaine époque, la culture était considérée comme l'un des trois piliers de notre politique étrangère. Ce pilier est disparu aujourd'hui; à toutes fins pratiques, il a cessé de remplir son rôle.

Nous avons donc été très heureux de lire ce qui suit dans la lettre de mandat du ministre des Affaires étrangères : « Augmenter l'interaction du Canada avec le monde sur les plans de l'éducation et de la culture. L'atteinte de cet objectif passera notamment par l'accomplissement de la tâche suivante : Appuyer la ministre du Patrimoine canadien dans le rétablissement des programmes de promotion de la culture PromArt et Routes commerciales, leur modernisation et la bonification de leur financement. » Une priorité similaire est énoncée dans la lettre de mandat du ministre du Commerce international.

Nous désirons souligner que les musées occupent une place importante dans toute stratégie sérieuse en matière de diplomatie culturelle, mais qu'en raison des politiques adoptées par le précédent gouvernement, ils ont été complètement ignorés. Un exemple en est fourni par le programme CANADA NOW, qui doit se tenir à Beijing en avril 2016. Il s'agit d'une initiative du Fonds canadien pour la compréhension internationale par la culture (ou Can4Culture, un organisme non gouvernemental bénévole), qui mettra de l'avant la culture et le patrimoine canadiens. Bon nombre d'organismes culturels canadiens qui participent à ce programme bénéficient d'un soutien de la Chine et ne reçoivent pratiquement aucun financement d'Ottawa. Malheureusement, en raison de l'absence de tout financement, les deux expositions muséales proposées pour ce festival ont dû être annulées.

Nous recommandons que soient mis sur pied dès que possible de nouveaux programmes de financement visant à appuyer les initiatives culturelles internationales des musées, galeries et autres organismes culturels canadiens, en leur attribuant éventuellement un financement de l'ordre de 20 millions de dollars par année.

4. Renforcer l'autonomie des musées

Par le passé, les musées et les organismes patrimoniaux ont dépendu fortement du soutien des gouvernements, mais nos institutions patrimoniales doivent maintenant diversifier leurs sources de revenus en encourageant les Canadiens à contribuer plus activement au développement du patrimoine. L'expérience du passé a montré que des programmes comme les fonds pour les dons jumelés sont très efficaces pour inciter les donateurs privés existants à accroître leurs dons et amener de nouveaux donateurs à emboîter le pas.

En investissant dans un programme fédéral qui apportera une contribution égale aux nouveaux dons à un musée (jusqu'à concurrence d'un plafond annuel), abstraction faite des campagnes de financement pour la construction de nouveaux musées, le gouvernement du Canada mettra en place les conditions propices à stimuler la philanthropie et la croissance économique, aidera nos musées à renforcer leur situation financière et aidera les intervenants du secteur à acquérir une expertise en matière de collecte de fonds. Avec un fonds annuel de 50 millions de dollars, les budgets de fonctionnement des musées qui dépendent des dons privés pourraient être augmentés de 9 % à 15 à 20 % grâce à cette initiative.

Le ministère du Patrimoine canadien a déjà un programme de dons jumelés. Limité aux fondations, ce programme est sursollicité et n'est accessible qu'aux organismes du milieu des arts, à l'exclusion des musées et galeries.

Pendant la campagne électorale, l'ancien gouvernement s'est dit favorable à l'initiative de dons jumelés, mais uniquement pour les fondations. Grâce à un nouveau programme plus accessible, les musées qui ont des revenus stables et un solide effectif professionnel auront la capacité de restaurer un plus grand nombre d'artéfacts du patrimoine canadien, de les présenter à la population canadienne et d'organiser un plus grand nombre d'expositions faisant la promotion de notre culture, ce qui aura pour effet de stimuler l'« économie culturelle » du pays.

De manière à renforcer la croissance économique du secteur patrimonial canadien et l'autonomie des musées, nous recommandons de mettre en œuvre l'initiative Fonds des Canadiens appuyant leurs musées, qui consiste en un programme de dons jumelés doté d'un budget de 50 millions de dollars par année et visant à contribuer à la diversification des sources d'appui et à la mobilisation des citoyens canadiens à l'égard de leurs institutions patrimoniales.

5. Immunité contre les saisies

En terminant, nous aimerions attirer votre attention, à titre de parlementaires, sur un problème important, même si celui-ci n'a pas de lien direct avec vos préoccupations immédiates. Un problème qui se présente fréquemment avec les expositions internationales ou la venue au Canada d'artéfacts étrangers est lié à la possible saisie d'objets dont la propriété fait l'objet de différends. Le Canada jouit de l'immunité par rapport aux lois sur les saisies qui s'appliquent à la plupart des pays et qui sont très efficaces. Une exception a trait à l'absence de protection pour les œuvres d'art en provenance de la République de Chine (Taïwan), qui se montre très intéressée à présenter des expositions Canada.

Un exemple d'actualité est celui de *China Global – The Vancouver Society for Promotion of Chinese Art and Culture*, organisme qui entend construire un musée d'art chinois à Vancouver, en

Colombie-Britannique. Avec le soutien de la fondation de la famille Robert H. N. Ho, China Global a déjà aidé à financer et organiser à Vancouver une importante exposition du Musée du Palais de Beijing. Cet organisme s'est employé activement à faire venir de précieux artéfacts du Musée du palais national de Taipei au Musée royal de l'Ontario à Toronto et à sa galerie de Vancouver. Cependant, il subsiste un risque sérieux que ces artéfacts soient saisis par un gouvernement étranger pendant qu'ils se trouvent au Canada. Il s'agit là d'une situation inacceptable.

Nous recommandons fortement au gouvernement de prendre des mesures avec la République de Chine pour assurer que les œuvres d'art de Taïwan pourront être prêtées par ce pays et y être retournées en toute sécurité. En outre, nous demandons les mêmes assurances à l'égard des œuvres canadiennes exposées ou prêtées à Taïwan. De plus, nous recommandons l'adoption d'une législation canadienne visant à protéger les œuvres qui sont prêtées par d'autres pays et ne sont pas couvertes actuellement par notre immunité à l'égard des lois sur les saisies.

Pour plus d'informations, prière de communiquer avec :

John G. McAvity
Directeur général
Association des musées canadiens
280, rue Metcalfe, bureau 400
Ottawa (Ontario) K2P 1R7
jmcavity@museums.ca

Tél.: 613-567-0099, poste 226

Audrey Vermette
Directrice des programmes et des affaires publiques
Association des musées canadiens
280, rue Metcalfe, bureau 400
Ottawa (Ontario) K2P 1R7
avermette@museums.ca

Tél.: 613-567-0099, poste 225